



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 111501

Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la protection du patrimoine végétal. Sur notre territoire, les villes sont très riches en matière de patrimoine végétal, à la fois dans le domaine communal, mais aussi dans le domaine privé (résidences, zones pavillonnaires), et comptent de nombreux arbres remarquables qu'il faut conserver. Il est cependant indispensable de renouveler ce patrimoine, et dans certains cas, pour des raisons de sécurité, décider de l'abattage d'arbres en mauvais états. Pour homogénéiser les espaces verts des centres-villes, les municipalités travaillent souvent avec des cabinets d'architecte paysagiste urbain. Néanmoins, les habitants de certaines communes s'interrogent sur l'abattage d'arbres au motif de réaménagement des espaces communaux. Il lui demande sa position sur le sujet et les mesures envisagées pour permettre de protéger les arbres et le patrimoine végétal.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111501

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6444

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)